

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

QUELQUES MONNAIES RARES OU INÉDITES

DE LA

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

 PLANCHE VIII.

GUILLAUME LE TACITURNE, 1544-1584.

M · N · G · III · P · AVR · C · N · 1560 ·
(Moneta nova Guillelmi III, principis Aurasicæ,
comitis Nassaviæ.)

Croix à fuseaux dans un cercle à huit lobes fleu-
ronnés.

Rev. ✠ MANV · TENEBO · NASSAV · Dans
le champ, deux cornets et un lion.

Poids : 187,45.

Pl. VIII, n° 1.

Les monnaies de Guillaume le Taciturne sont très peu nombreuses. Poey d'Avant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France, n'en cite que deux, l'écu d'argent du Cabinet de la Haye et la petite pièce de cuivre de la collection Nogent-Saint-Laurent, qu'il indique comme étant une obole, mais qui est plutôt un liard, et dont il

donne une description inexacte à cause de son mauvais état de conservation (1).

On ne connaissait jusqu'à présent aucune monnaie d'or de ce prince ; l'exemplaire que je décris peut faire supposer qu'il n'est que la fraction d'une monnaie plus forte. En me basant sur le poids des pièces d'or de Philippe-Guillaume, son successeur, celle-ci serait, à quelques centigrammes près, le quart de la pistole, ce qui fait supposer l'existence de la pistole et de la demie, car la fabrication de la monnaie d'or n'a pas dû ne se borner qu'à cette petite pièce.

La légende MANV TENEBO NASSAV n'a pas été continuée telle quelle sur les monnaies des successeurs de Guillaume le Taciturne. On n'en retrouve qu'une variante sur un douzain de Philippe-Guillaume, où le mot NASSAV est remplacé par PIET · ET · IVSTITIA ·

PHILIPPE-GUILLAUME, 1584-1618.

⊕ PHIL · G · I · D · G · PRINC · AVR · COM · NA · Buste du prince à droite, dessous : F.

Rev. · SOLI · DEO · HONOR · ET · GLOR · 1617 · Écusson portant dans ses partitions les armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden,

(1) L'exemplaire du Musée de Marseille un peu plus complet laisse voir parfaitement le nom du prince G · III après les lettres M · N (*Moneta nova*).

Dietz, Chalon, Orange et Genève, dans le champ, l'indice II-II.

Poids : 7^{gr}.6.

Pl. VIII, n° 2.

Poey d'Avant cite deux pièces du Cabinet de France qu'il désigne sous les noms de *pistole* et *demi-pistole* (n^{os} 4580 et 4581), mais comme il n'en donne pas le dessin et qu'il renvoie comme légendes et types à la pièce précédente (n° 4579), qui est un teston, sa description insuffisante ne donne aucune idée de ce que peuvent être ces deux monnaies d'or. Si celle qu'il indique comme pistole est de la dimension du teston, elle est incontestablement une quadruple. Celle du Cabinet de Marseille que j'ai publiée dans la *Revue* en 1873, et que j'avais improprement appelée pistole, pèse 12 grammes 8 décigrammes. C'est le poids ordinaire des quadruples de Frédéric-Henri et du pape Urbain VIII, lesquelles varient d'environ un gramme, soit en plus soit en moins, car il y a beaucoup d'irrégularité dans le poids de ces monnaies.

La pièce que je donne aujourd'hui est absolument au même type que la quadruple que j'avais publiée ; elle diffère donc des monnaies d'or indiquées par Poey d'Avant. L'indice IIII placé dans le champ semblerait indiquer qu'elle n'est que le quart de la quadruple ; cependant, son poids étant de 7 grammes 6 décigrammes, me la fait désigner comme étant la demie. Dans ce cas, les pièces

de Frédéric-Henri, dont le poids varie entre 3 grammes 4 décigrammes et 5 grammes 3 décigrammes, seraient réellement des pistoles.

FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR D'AUVERGNE,
PRINCE INTÉRIMAIRE, 1673-1679.

FRE · MAV · D · L · TO · PR · AV · Buste du prince à droite.

Rev ❁ DENIER ❁ TOVRNOIS ❁ 1677. Trois grandes fleurs de lys et une plus petite au-dessus d'une petite tour.

Pl. VIII, n° 3.

Ce revers porte une partie des armes de Frédéric-Maurice qui étaient : *Écartelé au 1^{er} d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent, qui est La Tour ; au 2^e d'or, à trois tourteaux de gueules, qui est Boulogne ; au 3^{me} cotticé d'or et de gueules, qui est Turenne ; au 4^{me} de gueules, à la fasce d'argent, qui est Bouillon, et sur le tout Auvergne.*

Ce denier tournois est bien différent de celui que Poey d'Avant décrit sous le n° 4657 des monnaies de Frédéric-Maurice, auquel il donne le nom de Godefroy, commettant ainsi une erreur de personne attendu que Godefroy-Maurice n'a jamais été prince d'Orange. C'est son frère puîné, Frédéric-Maurice, qui devint le souverain de la principauté, par le don que lui en fit Louis XIV pour l'indemniser des propriétés qu'il possédait dans

les Pays-Bas et que le prince Guillaume-Henri lui avait confisquées.

Cette souveraineté, qui ne fut qu'intérimaire, dura six ans; elle prit fin en 1679 lors du traité de Nimègue, par lequel il fut stipulé que la principauté serait restituée à son prince légitime; mais, les troupes du roi ayant été maintenues dans le pays, Louis XIV resta en quelque sorte maître de la principauté, puisqu'il y établit un gouverneur et un commandant militaire. Toutefois, il laissa une ombre d'autorité à ceux qui commandaient dans l'État pour le prince d'Orange, mais cette autorité était à peu près illusoire.

Poey d'Avant ne donne pas le dessin de ce denier, dont la description est fautive par suite de la lettre G qui commence la légende et à laquelle il faut substituer le véritable nom du prince FREDERIC.

Les premiers deniers fabriqués au nom de Frédéric-Maurice offrent une particularité singulière, c'est le buste jeune vêtu à la romaine qu'on y a figuré et qui n'est nullement son portrait. Le graveur a utilisé un poinçon qui avait déjà servi pour Guillaume-Henri enfant; ce type connu était un espèce de trompe-l'œil des monnaies de ce prince. Ce n'a été que sur les émissions postérieures qu'on a mis le buste de Frédéric-Maurice coiffé d'une grande perruque, absolument comme l'époque le comportait.

Les deniers à ce dernier type n'ont encore été

cités nulle part, du moins je n'en ai jamais vu la description ni le dessin. En le publiant, je crois devoir en faire connaître un autre très curieux et tout à fait original.

TANDIS " " V ☚ PVT. Buste de Frédéric-Maurice semblable au denier précédent. (Deux lettres illisibles.)

Rev. DENIER A PLAISIR · 1680 · Trois trèfles simulants les fleurs de lis.

Pl. VIII, n° 4.

On rencontre parfois dans les suites monétaires des pièces bizarres qui constituent de véritables énigmes : tel est le cas de ce denier dont je n'ai pu trouver le sens de la légende qui entoure la tête et qui est bien celle de Frédéric-Maurice. Le revers est doublement curieux. Au lieu de représenter les armes de ce prince, qui se composent de la tour et du semé de fleurs de-lis, on y voit les trois trèfles qui se trouvent sur les deniers de Guillaume-Henri et de ses prédécesseurs, de plus, il porte la date 1680. Or, à cette époque, Frédéric-Maurice n'exerçait plus aucune autorité dans la principauté et ne pouvait plus y émettre des monnaies à son effigie.

La légende DENIER A PLAISIR indique bien que ce denier n'était pas destiné à la circulation, mais il est bien singulier d'y voir les trèfles de Guillaume-Henri au revers du buste de Frédéric-Maurice et une date qui n'a plus de raison d'être

pour ce dernier prince. Ces particularités font de cette pièce une curiosité numismatique qu'il est bon de signaler, quoiqu'elle ne tire pas beaucoup à conséquence.

LAUGIER.



1



OR



2



OR



3



c.



4



c.